

# DÉCLARATION DE SINISTRE « DOMMAGES »

La présente déclaration est à remplir si vos biens/installations subissent un dommage.

Merci de remplir le document entièrement et en lettres majuscules.

Ce document doit être retourné à : **VIRGINIE THIEBAUX**  
**Service juridique – La Madeleine**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM ET ADRESSE DU MAGASIN : Supermarché MATCH 66 Avenue CARNOT 70 200  
LURE

DATE et HEURE DU SINISTRE : 14/05/2022 à  
5h00

### LIEU DU SINISTRE :

Commerce alimentaire :

- Épicerie  Produits frais  Univers Maison  Univers Loisirs  Univers Personnes  
 Atelier produits frais

Jardinerie animalerie :

- Jardinerie  Animalerie  Boutique  Pépinière

Autres :

- Caisses  Réserve  Bureaux  Cafeteria  Autre : \_\_\_\_\_

Dans la galerie :

- Mail  Boutique

A l'extérieur du bâtiment

- Parking  Station service  Chapiteau  Cour de service  Espaces verts  
 Autre : \_\_\_\_\_

### LES DOMMAGES MATÉRIELS RESULTENT DE L'ÉVÉNEMENT SUIVANT

- Poudre
- Incendie, explosion
- Chute d'appareils aériens ou spatiaux
- Tempête, grêle
- Inondation
- Tremblement de terre
- Pression de la neige ou de la glace
- Dégât des eaux
- Conflits du travail, émeutes, mouvement populaire
- Vol
- Vandalisme, malveillance
- Fumées
- Heurt de véhicules
- Action de l'électricité (court-circuit, ...)
- Détériorations immobilières suite à effraction
- Bris de machines (installations frigorifiques)
- Bris de machines (groupes électrogènes)
- Bris de machines (pompes installation sprinklage)
- Bris de verre
- Fuite/déclenchement de l'installation sprinklage
- Décongélation produits suite événement couvert
- Perte d'exploitation

Autre : \_\_\_\_\_

NATURE DES BIENS SINISTRES

Bâtiments  Matériels  Mobiliers  Agencements  Marchandises

LISTE ET MONTANT ESTIMATIF DES PERTES

Estimation préalable de la valeur du sinistre :

Inférieur à 3.500 €  Entre 3.500/7.500 €  Entre 7.500/15.000 €  Supérieur à 15.000 €

Description sommaire : Un camion des Transport SCHMITZ s'est garé sur notre parking pour faire sa pause à 1h47 et lors de son départ a percuté une borne à incendie

Joindre la liste détaillée des biens endommagés, leurs valeurs estimatives et date d'achat

COORDONNEES DU TIERS A METTRE EVENTUELLEMENT EN CAUSE

Nom- Prénom : \_\_\_\_\_

Employeur (si prestataire de services) : Transport SCMITZ N° plaque immatriculation NI 249

Adresse : Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

LE SINISTRE RISQUE-T-IL D'ENTRAINER DES PERTES D'EXPLOITATION ?

OUI  NON

Montant estimé: \_\_\_\_\_

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

A 5h du matin le livreur GUTHMULLER qui nous livre le frais a demandé au chauffeur garé de se déplacer car il était près de la porte du quai de réception. Le chauffeur a obtempéré, a avancé jusqu'à la station, a fait des manœuvres incompréhensible pour finalement heurter une borne à incendie située près de la station


Ludovic HAYES, chauffeur de GUTHMULLEUR est témoin ainsi que Céline GIBOUX, employée. Une importante fuite d'eau a immédiatement été constaté, nous avons fait intervenir VEOLIA qui a fermé l'arrivée 1h plus tard.

Nom Prénom de la personne ayant rempli cet imprimé :  
Nathalie PERRIN

Adresse email : [nathalie.perrin@mae.supermarches match.fr](mailto:nathalie.perrin@mae.supermarches.match.fr)

Fait le : \_\_\_\_\_ 14 / \_\_\_\_\_ 05 / \_\_\_\_\_ 2022 \_\_\_\_\_

Signature du directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.





ATTESTATION TMOIGNAGE

(articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné,

NOM FIBOUX Mlle Mme M.

PRENOMS : ERAINÉ STIENNE

Date de naissance : jour 11 mois 01 année 1979

Lieu de naissance : COMMERCY (55)

(ville, département)

Profession : Employée Commerciale

Demeurant à : 98 rue Jules Guesde

Code postal : 70200 Commune : LURE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les

parties :

OUI  NON (Cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article

441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement

inexact, ci-après rappelées :

**"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation**

**ou un certificat faisant état de faits matériellement inexact".**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexact"

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

En arrivant à 5h devant le magasin de comon Natch etait à quai après avoir demandé à l'aubse comon de travailler de plus celui-ci a essayé de se mettre sur le parking mais du coup et secourant et à 10h la romoquo contre la bande enache Nous avons entendu un grand choc et au depart du comon nous aurons constaté que tout etait come de l'eau





Adresse : 9 A GRANDE RUE  
ESTANS (90)

Carte valable jusqu'au : 06.04.2020

délivrée le : 07.04.2010

par : PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT (90)

Supplément de Contrôle :

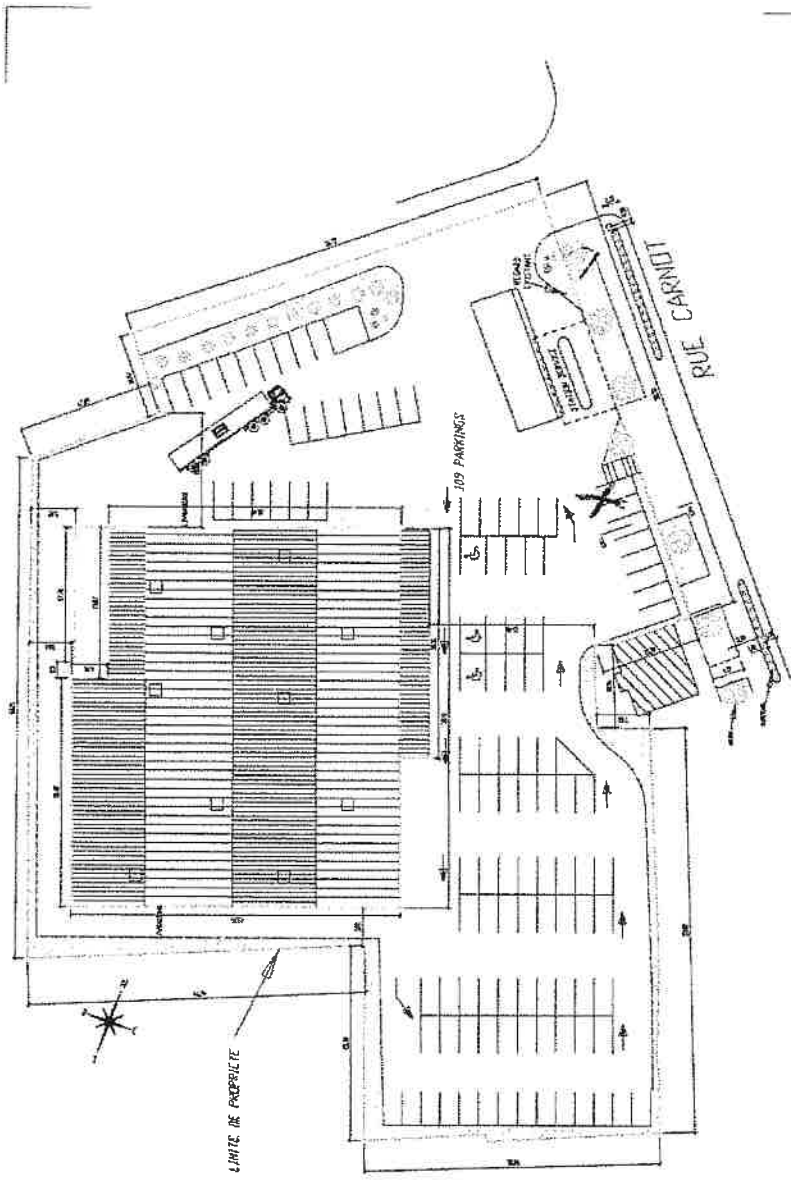
**Merlène GARY**  
Commissaire en Chef  
Bureau des Nationalités

Direction Provinciale  
 25, QUAI DE LA LOI  
 10700 HALLEBROUCK  
 Tél. 03 68 81 11 11 Fax 03 68 81 11 12

LURE

PLAN DE MASSE

Type d'étude : \_\_\_\_\_  
 Date : 17/08/2010  
 Révisé par : \_\_\_\_\_  
 Dessiné par : \_\_\_\_\_  
 Vérifié par : \_\_\_\_\_  
 Approuvé par : \_\_\_\_\_



# RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTE

Date du dépôt de plainte 19/05/2022  
Identité du plaignant  
Nathalie PERRIN  
Représentante de MATCH

Références de la procédure 04131/01123/2022  
Unité du dépôt de plainte

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de gendarmerie départementale de Lure  
BTA LURE

Affaire suivie par ( grade, prénom, nom )  
Gendarme Floriane PRUDON

*Conservez précieusement cette lettre.  
Elle constitue la preuve de votre  
dépôt de plainte.  
Elle vous sera utile dans vos démarches  
auprès de votre employeur, de votre  
compagnie d'assurance...*

## Objet de la plainte

Natif 42 : DELIT DE FUITE APRES UN ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE  
TERRESTRE - Période du 14/05/2022 à 01:30 au 14/05/2022 à 05:00 - PARKING - LURE 70200  
(France) (Insee:70310)

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer une plainte pour le(s) fait(s) cité(s) ci-dessus. Cette plainte, après enquête par l'unité compétente, va être transmise à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de VESOUL 70000 qui décidera de la suite à lui donner et vous en tiendra informé(e).

Pour vous permettre connaître vos droits et de mieux comprendre ce qui va se passer, les informations utiles vous sont communiquées dans la partie « **Information sur la procédure et sur vos droits** » de cet imprimé.

Vous pouvez aussi obtenir toutes les informations et toute l'aide nécessaire à l'exercice de vos droits en vous adressant à :

**Aide aux victimes**  
**FRANCE VICTIMES 70**  
1 Rue Paul Petitclerc  
VESOUL 70000  
Tél : 09.70.19.52.52  
Adresse mail : [contact@aiavi.fr](mailto:contact@aiavi.fr)

Ou à la permanence gratuite des avocats

L'enquête effectuée sur l'infraction dont vous avez été victime sera transmise au procureur de la République qui peut donner différentes suites à la procédure.

Cette note est destinée à vous informer sur la teneur et les conditions d'exercice de vos droits dont il vous est donné connaissance au verso.

Pour le procureur de la République

**Gendarmerie Nationale**  
**Brigade Territoriale Autonome**

12 rue Pasteur  
70200 LURE

Tél. 03 84 30 48 00 - Fax 03 84 30 53 53  
[bta.lure@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.lure@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Signé électroniquement par PRUDON Floriane

GENDARMERIE NATIONALE  
Compagnie de gendarmerie départementale  
de Lure

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

BTA LURE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
04131	01123	2022	

REPRÉSENTANT LÉGAL D'UNE  
PERSONNE MORALE

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Le jeudi 19 mai 2022 à 14 heures 10 minutes.

Nous soussigné Gendarme Floriane PRUDON, Agent de Police Judiciaire en résidence à LURE 70200  
Sous le contrôle de Maréchal des logis-chef Jérôme CLAUDEL, Officier de Police Judiciaire en résidence à LURE  
70200

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à LURE 70200, rapportons les opérations suivantes :

**IDENTITE DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LÉGAL**

Sexe	Nom	Prénom	
F	PERRIN	Nathalie	
Situation de famille	Epouse	Validité état-civil	Identité confirmée
Maré(e)			
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
30/05/1964	LURE 70200	France	70310
Adresse	24 Voie de Lure	Pays	INSEE
Commune résidence et Code Postal		France	70455
ROYE 70200			
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
	06.25.53.45.87	DIRECTRICE MAGASIN MATCH	Française
e-mail	nathalie.perrin@mag.supermarchesmatch.fr	Fax	
Consentement Portalis	non		

**COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE**

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

**ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

Information à l'intéressée :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne morale, à savoir :

**PERSONNE MORALE VICTIME**

Forme juridique	Raison sociale	Sigle	
SARL	Supermarché MATCH		
Adresse 66 avenue Carnot			
Commune et Code Postal		Pays	INSEE
LURE 70200		France	70310
Secteur d'activité		N° SIREN	NIC
COMMERCIAL			

**AUDITION**

Entendons le représentant légal désigné ci-dessus qui nous déclare :

« Je me présente ce jour en qualité de Directrice du magasin MATCH de LURE pour vous rapporter les éléments suivant :

Le 14/05/2022, aux alentours de 01 heures 30 minutes, un semi-remorque gris de marque SCHMITZ avec une remorque immatriculée M1246, s'est stationné sur le quai de réception, vraisemblablement pour faire sa pause, jusqu'à 5 heures du matin où le camion qui nous livre les produits frais habituellement lui a demandé de se déplacer.

Le conducteur du camion mis en cause s'est dirigé vers la station pour faire demi-tour, mais les manœuvres qu'il a effectuées étaient incompréhensibles. Dans une de ses manœuvres il a tapé la borne incendie qui a cassée laissant l'eau s'évacuer en grande quantité pendant 1 heures 30 minutes avant qu'un agent VEOLIA vienne couper l'alimentation en eau.

Nous avons visionné la vidéoprotection, je vous transmets d'ailleurs les extraits vidéos.

Lorsque j'aurais des factures je vous les transmettrais pour estimer le préjudice. »

**Question** : Pouvez-vous nous transmettre les coordonnées de votre chauffeur livreur qui a demandé à l'autre conducteur de déplacer son véhicule ?

**Réponse** : Oui je vous transmettrais tout.

**Question** : Souhaitez-vous déposer plainte ?

**Réponse** : Oui je dépose plainte au nom du magasin pour le délit de fuite dont il est victime.


**Question** : Avez-vous autre chose à ajouter ?

**Réponse** : Non.

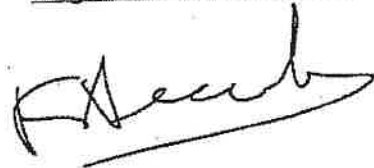
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A LURE 70200, le 19 mai 2022 à 14 heures 35 minutes.

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire



Fuite LURE, incident borne incendie 14/05/2022

Date	m3	TTC	Commentaire
14/12/2022	4634	16 442,00 €	
04/07/2022	198	815,57 €	estimation
04/01/2022	395	688,78 €	
02/07/2021	220	859,82 €	estimation
04/01/2021	723	2 083,59 €	

## Pour nous contacter

### Par internet :

[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

### Par téléphone :

[09 69 32 34 58](tel:0969323458)

(appel non surtaxé)  
lundi au vendredi de 8h-19h, samedi 9h-12h  
urgence 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

### Par courrier :

Votre service Consommateurs Veolia Eau  
TSA 50119  
37911 Tours Cedex 9

03.371.001

**SUPERMARCHES MATCH**  
CS 90047 BITCHE  
67012 STRASBOURG

## Votre facture simplifiée

### Montant prélevé :

comportant :

- Abonnement
- Consommation

(voir détail au verso)

**16 442,00 € TTC** le 29 décembre 2022

Période facturée  
JANV. 23 A JUIN 23  
SOLDE ANNEE 2022

69,63 €  
16 372,37 €

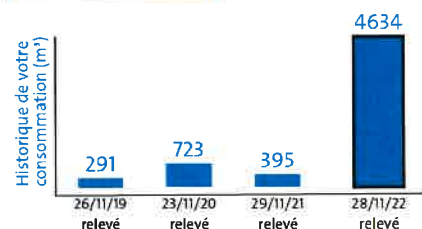
## Votre consommation d'eau

### Consommation facturée :

**4 436 m<sup>3</sup>**

Prix TTC au litre : 0,00369 € soit :  
**3,69 € au m<sup>3</sup>** (hors abonnement)

Prochain relevé : **Novembre 2023**  
Prochaine facture : **Juin 2023**



## Information Client

### ALERTE : Surconsommation anormale constatée.

Contrôlez vos installations à la recherche de fuites. Plus d'information sur l'application Veolia et Moi ou sur le site internet [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr).

Hiver : le gel peut endommager votre compteur. Protégez-le afin d'éviter une interruption de service, des dégâts sur votre installation ou la facturation d'un compteur détérioré. Recouvrez-le d'une plaque d'isolant ou enveloppez-le dans un sac poubelle rempli de billes de polystyrène.

## Votre paiement

### Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : SG STRASBOURG  
Titulaire du compte : STE MATCH EST  
Numéro de compte (IBAN) : FRXX 300X XXXX XXXX XX68 7XX  
Votre référence de prélèvement (RUM) : ++1002628605EPA  
Votre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Avant la prochaine échéance, veuillez transmettre votre demande de changement de coordonnées bancaires via votre espace client <http://ps://www.service.eau.veolia.fr/>

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Abonnement (part distributeur)			25,74		5,50	
Abonnement (part communautaire)				6,44	5,50	
Consommation (part distributeur) > 150 m³	102	0,8997	91,77		5,50	
Consommation (part distributeur) > 300 m³	4334	0,8997	3 899,30		5,50	
Consommation (part communautaire) > 150 m³	102	0,3495		35,65	5,50	
Consommation (part communautaire) > 300 m³	4334	0,3084		1 336,61	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	4436	0,0700		310,52	5,50	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>4 016,81</b>	<b>1 689,22</b>		<b>6 019,86</b>
<b>■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part distributeur)			17,82		10,00	
Abonnement (part communautaire)				14,62	10,00	
Consommation (part distributeur)	4436	0,2614	1 159,57		10,00	
Conso station épuration SIGEUD (part distributeur)	4436	1,0646	4 722,57		10,00	
Consommation (part communautaire)	4436	0,3740		1 659,06	10,00	
<b>Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>5 899,96</b>	<b>1 673,68</b>		<b>8 331,01</b>
<b>■ ORGANISMES PUBLICS</b>						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	4436	0,2800		1 242,08	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	4436	0,1600		709,76	10,00	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>1 951,84</b>		<b>2 091,13</b>
<b>Total général : 15 231,51 € HT</b>			<b>9 916,77</b>	<b>5 314,74</b>		<b>16 442,00</b>
Total TVA : 1 210,49 €						
Montant HT 6 948,11 € TVA (5,50 %) : 382,15 €						
Montant HT 8 283,40 € TVA (10,00 %) : 828,34 €						
<b>Montant prélevé :</b>						<b>16 442,00 €</b>

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269), Justification d'exemption de frais de retard de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide ou CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

**Informations techniques**

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé	Acompte à déduire	Solde facture
I20BI005470	100	868	8502	28/11/2022	relevé	4634	4634	198	4436

**Votre prélèvement automatique**

**Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »**

• Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• Paiement par TIPSEPA :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPSEPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSEPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSEPA daté et signé.

• Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• Paiement par chèque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

• Pour payer par virement bancaire :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
FR763148900010002194333447



## Pour nous contacter

### Par internet :

[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

### Par téléphone :

**09 69 32 34 58**

(appel non surtaxé)  
lundi au vendredi de 8h-19h, samedi 9h-12h  
urgence 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

### Par courrier :

Votre service Consommateurs Veolia Eau  
TSA 50119  
37911 Tours Cedex 9

03.371.001

**SUPERMARCHES MATCH**  
CS 90047 BITCHE  
67012 STRASBOURG

## Votre facture simplifiée

### Montant prélevé :

**815,57 € TTC** le 4 juillet 2022

comprenant :

- Abonnement
- Consommation

69,63 € Période facturée  
745,94 € 2EME SEMESTRE 2022  
ACOMPTE ANNEE 2022

(voir détail au verso)

## Votre consommation d'eau

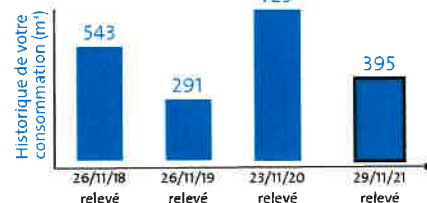
### Consommation facturée :

**198 m<sup>3</sup>**

Soit 198 000 litres d'eau

Prix TTC au litre : **0,00377 €** soit :  
**3,77 € au m<sup>3</sup>** (hors abonnement)

Prochain relevé : **Novembre 2022**  
Prochaine facture : **Décembre 2022**



## Information Client

Créez votre espace client en quelques clics sur : [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)  
Un moyen simple et gratuit de gérer votre contrat, transmettre votre relevé de compteur, estimer et suivre votre consommation, régler votre facture par CB ou prélèvement automatique, stocker et visualiser vos factures en choisissant l'e-facture, et obtenir des informations sur votre commune.

## Votre paiement

### Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : SG STRASBOURG  
Titulaire du compte : STE MATCH EST  
Numero de compte (IBAN) : FRXX 300X XXXX XXXX XX68 7XX  
Votre référence de prélèvement (RUM) : ++100262860SEPA  
Votre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Avant la prochaine échéance, veuillez transmettre votre demande de changement de coordonnées bancaires via votre espace client <https://www.service.eau.veolia.fr/>

**Votre facture détaillée**

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Abonnement (part distributeur)			25,05		5,50	
Abonnement (part communautaire)				7,12	5,50	
Consommation (part distributeur)	150	0,8593	128,90		5,50	
Consommation (part distributeur) > 150 m³	48	0,8593	41,25		5,50	
Consommation (part communautaire)	150	0,4326		64,89	5,50	
Consommation (part communautaire) > 150 m³	48	0,3899		18,72	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	198	0,0700		13,86	5,50	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>195,20</b>	<b>104,59</b>		<b>316,28</b>
<b>■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part distributeur)			17,42		10,00	
Abonnement (part communautaire)				15,03	10,00	
Consommation (part distributeur)	198	0,2511	49,72		10,00	
Conso station épuration SIGEUD (part distributeur)	198	1,0646	210,79		10,00	
Consommation (part communautaire)	198	0,3843		76,09	10,00	
<b>Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>277,93</b>	<b>91,12</b>		<b>405,95</b>
<b>■ ORGANISMES PUBLICS</b>						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	198	0,2800		55,44	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	198	0,1600		31,68	10,00	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>87,12</b>		<b>93,34</b>
<b>Total général : 755,96 € HT</b>			<b>473,13</b>	<b>282,83</b>		<b>815,57</b>
Total TVA : 59,61 €						
Montant HT 355,23 € TVA (5,50 %) : 19,54 €						
Montant HT 400,73 € TVA (10,00 %) : 40,07 €						
<b>Montant prélevé :</b>						<b>815,57 €</b>

Il ne sera pas appliqué d'escompte, TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGL art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code de commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de retard de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto. Il ne sera pas appliqué d'escompte, TVA acquittée sur les débits.

**Informations techniques**

N° compteur	Diamètre compteur	Volume déterminé par	Volume estimé
I20BI005470	100	estimé	198

**Votre prélèvement automatique**

**Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »**

• Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. À la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• Paiement par TIPS€PA :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPS€PA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPS€PA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPS€PA daté et signé.

• Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• Paiement par cheque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Établissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en y joignant le TIPS€PA non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

• Pour payer par virement bancaire :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
FR7631489000100021943553447





### Pour nous contacter

#### Par internet :

[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

#### Par téléphone :

[09 69 32 34 58](tel:0969323458)

(appel non surtaxé)  
lundi au vendredi de 8h-19h, samedi 9h-12h  
urgence 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

#### Par courrier :

Votre service Consommateurs Veolia Eau  
TSA 50119  
37911 Tours Cedex 9

# FACTURE du 20 décembre 2021

Adresse desservie :  
STE MATCH EST  
66B AVENUE CARNOT  
70200 LURE

Votre référence :  
**03 371 001 15180901** 21310

Votre identifiant Espace personnel :  
orichedo@supermarchesmatch.fr

03.371.001

**SUPERMARCHES MATCH**  
CS 90047 BITCHE  
67012 STRASBOURG

## Votre facture simplifiée

### Montant prélevé :

**688,78 € TTC** le 4 janvier 2022

comportant :

- Abonnement
- Consommation

55,68 € Période facturée  
633,10 € 1ER SEMESTRE 2022  
SOLDE ANNEE 2021

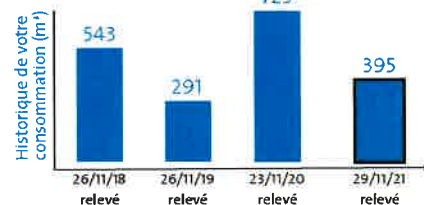
(voir détail au verso)

## Votre consommation d'eau

### Consommation facturée :

**175 m<sup>3</sup>**

Soit 175 000 litres d'eau  
Prix TTC au litre : 0,00362 € soit :  
**3,62 € au m<sup>3</sup>** (hors abonnement)  
Prochain relevé : **Novembre 2022**  
Prochaine facture : **Juin 2022**



## Information Client

Hiver : le gel peut endommager votre compteur. Protégez-le afin d'éviter une interruption de service, des dégâts sur votre installation ou la facturation d'un compteur détérioré. Recouvrez-le d'une plaque d'isolant ou enveloppez-le dans un sac poubelle rempli de billes de polystyrène.

Dans le contexte sanitaire actuel, pour préserver votre santé, nos sites d'accueil sont ouverts principalement sur rendez-vous via notre site internet. Pour gagner du temps, nous vous invitons à nous contacter 24/7 sur ce site ou votre application mobile, pour effectuer l'essentiel de vos démarches sans avoir à vous déplacer. Prenez soin de vous et de vos proches.

## Votre paiement

### Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : SG STRASBOURG  
Titulaire du compte : STE MATCH EST  
Numéro de compte (IBAN) : FRXX 300X XXXX XXXX XX68 7XX  
Votre référence de prélèvement (RUM) : ++100262860SEPA  
Votre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Avant la prochaine échéance, veuillez transmettre votre demande de changement de coordonnées bancaires via votre espace client <https://www.service-client.veoliaeau.fr/>.

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Abonnement (part distributeur)			23,93		5,50	
Abonnement (part communautaire)				3,46	5,50	
Consommation (part distributeur) > 150 m³	80	0,9164	73,31		5,50	
Consommation (part distributeur) > 300 m³	95	0,9164	87,06		5,50	
Consommation (part communautaire) > 150 m³	80	0,2136		17,09	5,50	
Consommation (part communautaire) > 300 m³	95	0,1931		18,34	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	175	0,0700		12,25	5,50	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>184,30</b>	<b>51,14</b>		<b>248,39</b>
<b>■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part distributeur)			16,73		10,00	
Abonnement (part communautaire)				7,62	10,00	
Consommation (part distributeur)	175	0,2457	43,00		10,00	
Conso station épuration SIGEUD (part distributeur)	175	1,0590	185,33		10,00	
Consommation (part communautaire)	175	0,4253		74,43	10,00	
<b>Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>245,06</b>	<b>82,05</b>		<b>359,81</b>
<b>■ ORGANISMES PUBLICS</b>						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	175	0,2800		49,00	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	175	0,1500		26,25	10,00	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>75,25</b>		<b>80,58</b>
<b>Total général : 637,80 € HT</b>			<b>429,36</b>	<b>208,44</b>		<b>688,78</b>
Total TVA : 50,98 €						
Montant HT 284,44 € TVA (5,50 %) : 15,64 €						
Montant HT 353,36 € TVA (10,00 %) : 35,34 €						
<b>Montant prélevé :</b>						<b>688,78 €</b>

Il ne sera pas appliqué d'escompte, TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 273). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret: 2313-269), justification d'exemption de frais de retard de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto. Il ne sera pas appliqué d'escompte, TVA acquittée sur les débits.

**Informations techniques**

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé	Acompte à déduire	Solde facture
120BI005470	100	473	868	29/11/2021	relevé	395	395	220	175

**Voire prélèvement automatique**

**Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »**

• Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• Paiement par TIPS€PA :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPS€PA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPS€PA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPS€PA daté et signé.

• Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• Paiement par chèque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en y joignant le TIPS€PA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

• Pour payer par virement bancaire :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
FR7631489000100021943553447





### Pour nous contacter

#### Par internet :

[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

#### Téléphone

[0 969 323 458](tel:0969323458)

(appel non surtaxé)

Renseignements du lundi au vendredi 8h-19h,

samedi : 9h-12h

Urgence : 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

#### Courrier :

VEOLIA Eau Clientèle

TSA 50119

37911 Tours Cedex 9

# FACTURE du 17 Juin 2021

Adresse desservie :  
STE MATCH EST  
66B AVENUE CARNOT  
70200 LURE

Votre référence :

**03 371 001 15180901** 21210

Votre identifiant Espace personnel :  
orichedo@supermarchesmatch.fr

03.371.001

SUPERMARCHES MATCH  
CS 90047 BITCHE  
67012 STRASBOURG

## Votre facture simplifiée

**Montant prélevé :**  
comprenant :

**859,82 € TTC** le 2 Juillet 2021

■ Abonnement

55,68 €

Période facturée

2EME SEMESTRE 2021

■ Consommation

804,14 €

ACOMPTE ANNEE 2021

(voir détail au verso)

## Votre consommation d'eau

**Consommation facturée :**

Soit 220 000 litres d'eau

Prix TTC au litre : 0,00366 € soit : 3,66

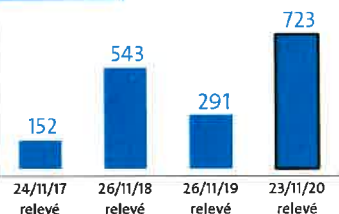
€ au m<sup>3</sup> (hors abonnement)

Prochain relevé : **Novembre 2021**

Prochaine facture : **Décembre 2021**

**220 m<sup>3</sup>**

Historique de votre  
consommation (m<sup>3</sup>)



## Information Client

Dans le contexte sanitaire actuel, pour préserver votre santé, nos sites d'accueil sont ouverts principalement sur rendez-vous via notre site internet. Pour gagner du temps, nous vous invitons à nous contacter 24/7 sur ce site ou votre application mobile, pour effectuer l'essentiel de vos démarches sans avoir à vous déplacer. Prenez soin de vous et de vos proches.

## Votre paiement

### Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : SG STRASBOURG

Titulaire du compte : STE MATCH EST

Numéro de compte (IBAN) : FRXX 300X XXXX XXXX XXXX XX68 7XX

Votre référence de prélèvement (RUM) : ++100262860SEPA

Notre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé, la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Dans ce cas, pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins (à imprimer depuis votre Espace personnel en ligne).

**Votre facture détaillée**

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Abonnement (part distributeur)			23,29		5,50	
Abonnement (part communautaire)				4,10	5,50	
Consommation (part distributeur)	150	0,8890	133,35		5,50	
Consommation (part distributeur) > 150 m³	70	0,8890	62,23		5,50	
Consommation (part communautaire)	150	0,2768		41,52	5,50	
Consommation (part communautaire) > 150 m³	70	0,2410		16,87	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	220	0,0700		15,40	5,50	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>218,87</b>	<b>77,89</b>		<b>313,08</b>
<b>■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part distributeur)			16,37		10,00	
Abonnement (part communautaire)				7,98	10,00	
Consommation (part distributeur)	220	0,2386	52,49		10,00	
Conso station épuration SIGEUD (part distributeur)	220	1,0590	232,98		10,00	
Consommation (part communautaire)	220	0,4324		95,13	10,00	
<b>Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>301,84</b>	<b>103,11</b>		<b>445,45</b>
<b>■ ORGANISMES PUBLICS</b>						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	220	0,2800		61,60	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	220	0,1500		33,00	10,00	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>94,60</b>		<b>101,29</b>
<b>Total général : 796,31 € HT</b>			<b>520,71</b>	<b>275,60</b>		<b>859,82</b>
Total TVA : 63,51 €						
Montant HT 358,36 € TVA (5,50 %) : 19,71 €						
Montant HT 437,95 € TVA (10,00 %) : 43,80 €						
<b>Montant prélevé :</b>						<b>859,82 €</b>

Il ne sera pas appliqué d'escompte TVA acquittée sur les débits non déductible si la facture demeure impayée (FCC, art 292). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement, débiteur devra également bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code de commerce) ou 49 € (A9 du décret 2013-269) justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social compris. FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées ci-dessous.

**Informations techniques**

N° compteur	Diamètre compteur	Volume déterminé par	Volume estimé
120B1005470	100	estimé	220

**Votre prélèvement automatique**

**Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »**

• **Paiement par prélèvement mensuel :**

Le choix de la serenity. En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• **Paiement par TIPSÉPA :**

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Dater et signer votre TIPSÉPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSÉPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSÉPA daté et signé.

• **Paiement par Carte Bancaire :**

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• **Paiement par prélèvement à l'échéance :**

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• **Paiement par chèque :**

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Établissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSÉPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSÉPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

• **Pour payer par virement bancaire :**

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
FR7631489000100021943553447





### Pour nous contacter

#### Par internet :

[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

#### Téléphone

0 969 323 458

(appel non surtaxé)

Renseignements du lundi au vendredi 8h-19h,

samedi : 9h-12h

Urgence : 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

#### Courrier :

VEOLIA Eau Clientèle

TSA 50119

37911 Tours Cedex 9

# FACTURE du 17 Décembre 2020

Adresse desservie :  
STE MATCH EST  
66B AVENUE CARNOT  
70200 LURE

Votre référence :  
**03 371 001 15180901** 20310

Votre identifiant Espace personnel :  
orichedo@supermarchesmatch.fr

03.371.001

SUPERMARCHES MATCH  
CS 90047 BITCHE  
67012 STRASBOURG

## Votre facture simplifiée

**Montant prélevé :** **2 083,59 € TTC** le **4 Janvier 2021**  
comprenant :

■ Abonnement	41,75 €	Période facturée	1ER SEMESTRE 2021
■ Consommation	2 041,84 €		SOLDE ANNEE 2020

(voir détail au verso)

## Votre consommation d'eau

**Consommation facturée :** **577 m<sup>3</sup>**

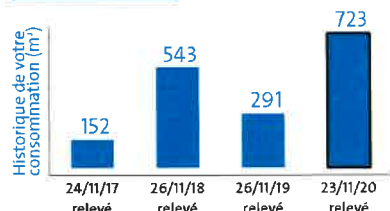
Soit 577 000 litres d'eau

Prix TTC au litre : 0,00354 € soit : 3,54

€ au m<sup>3</sup> (hors abonnement)

Prochain relevé : **Novembre 2021**

Prochaine facture : **Juin 2021**



## Information Client

Dans le contexte sanitaire actuel, pour préserver votre santé, nos sites d'accueil rouvrent leurs portes uniquement sur rendez-vous via notre site internet. Nous vous invitons à continuer à nous contacter 24/7 sur ce site ou votre application mobile, pour effectuer l'essentiel de vos démarches sans avoir à vous déplacer. Prenez soin de vous et de vos proches.

## Votre paiement

### Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : SG STRASBOURG  
Titulaire du compte : STE MATCH EST  
Numéro de compte (IBAN) : FRXX 300X XXXX XXXX XXXX XX68 7XX  
Votre référence de prélèvement (RUM) : ++100262860SEPA  
Notre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé, la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Dans ce cas, pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins (à imprimer et depuis votre Espace personnel en ligne).

## Votre facture détaillée

Votre référence : 03 371 001 15180901 20310

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Abonnement (part distributeur)			22,59		5,50	
Abonnement (part communautaire)						
Consommation (part distributeur)	4	0,8787	3,51	0,02	5,50	
Consommation (part distributeur) > 150 m³	573	0,8787	503,50		5,50	
Consommation (part communautaire)	4	0,1611			5,50	
Consommation (part communautaire) > 150 m³	573	0,1322		0,64	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	577	0,0700		75,75	5,50	
				40,39	5,50	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>529,60</b>	<b>116,80</b>		<b>681,94</b>
<b>■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part distributeur)			15,90		10,00	
Abonnement (part communautaire)						
Consommation (part distributeur)	577	0,2357	136,00	0,37	10,00	
Conso station épuration SIGEUD (part distributeur)	577	1,0420	601,23		10,00	
Consommation (part communautaire)	577	0,4935			10,00	
<b>Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>753,13</b>	<b>285,12</b>		<b>1 142,08</b>
<b>■ ORGANISMES PUBLICS</b>						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	577	0,2700		155,79	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	577	0,1500		86,55	10,00	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>						<b>259,57</b>
<b>Total général : 1 926,99 € HT</b>			<b>1 282,73</b>	<b>242,34</b>		<b>2 083,59</b>
Total TVA : 156,60 €				<b>644,26</b>		

Montant prélevé : 2 083,59 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA à déduire sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (L501 art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service disponible sur notre site Internet et toute entreprise, établissement, débiteur devra également s'acquiescer d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code de commerce) ou 49 474 du décret 2013-1500. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

## Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé	Acompte à déduire	Solde facture
120BI005470	100		473	15/06/2020 23/11/2020	à la dépose relevé	250 473	723	146	577

## Votre prélèvement automatique

**Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »**

### • Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

### • Paiement par TIPSÉPA :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datéz et signez votre TIPSÉPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSÉPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSÉPA daté et signé.

### • Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

### • Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

### • Paiement par chèque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSÉPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSÉPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

### • Pour payer par virement bancaire :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
FR7631489000100021943553447

